



VILLE DE MONT DE MARSAN	ARRETE DU MAIRE N°2026/1530
SERVICE EMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : Arrêté portant désignation du président délégué de la commission taurine extra-municipale.
	Nomenclature Acte : 5.3.7 – Désignation de représentants

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°32 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 créant la commission taurine extra-municipale,

Vu la délibération n°2026/04-0148 du Conseil Municipal en date du 22 avril 2026 approuvant la composition de la commission taurine extra-municipale,

Considérant qu'il convient de nommer par arrêté le président délégué de la commission taurine extra-municipale,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Christophe ANDINE est désigné président délégué de la commission taurine extra-municipale.

Article 2 : Monsieur Christophe ANDINE dispose de tout pouvoir pour convoquer et présider la commission taurine extra-municipale, signer tout courrier, rapport, procès-verbal ou compte-rendu retraçant les débats, avis et décisions émis par la commission.

Fait à Mont de Marsan, le 18 mai 2026.

Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan
Président de Mont de Marsan Agglomération
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1



Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).